

## **MISE A JOUR DU PLAN STRATEGIQUE**

*établie par le Bureau Permanent*

\* \* \*

## **STRATEGIC PLAN UPDATE**

*submitted by the Permanent Bureau*

*Document préliminaire No 14 de février 2004  
à l'intention de la Commission spéciale d'avril 2004  
sur les affaires générales et la politique de la Conférence*

*Preliminary Document No 14 of February 2004  
for the attention of the Special Commission of April 2004  
on General Affairs and Policy of the Conference*

**MISE A JOUR DU PLAN STRATEGIQUE**

*établie par le Bureau Permanent*

\* \* \*

**STRATEGIC PLAN UPDATE**

*submitted by the Permanent Bureau*

## **INTRODUCTION**

La Commission I sur les affaires générales et la politique de la Dix-neuvième session diplomatique, lors de sa réunion du 22 au 24 avril 2002, avait conclu que les organes responsables des affaires générales et de la politique de la Conférence de La Haye de droit international privé devaient « examiner la mise en œuvre du Plan stratégique de façon régulière [...] »<sup>1</sup>, document dont elle a appuyé les orientations principales. Cette décision a été confirmée par la Dix-neuvième session en décembre 2002 et a été reprise dans la partie B.2 de l'Acte final de cette Session.

Cette Note fait le point sur la mise en œuvre des orientations stratégiques présentées au chapitre IV du Plan stratégique, d'avril 2003 à mars 2004. Comme indiqué dans le Plan stratégique, les orientations stratégiques ont pour objectif d'aider le Bureau Permanent et les États membres à continuer à s'adapter à l'évolution et aux demandes croissantes relatives aux travaux de la Conférence. Elles définissent les modalités selon lesquelles la Conférence assure sa mission et ses activités ; le contenu du Programme de travail de la Conférence reste à tout moment défini par la Commission sur les affaires générales et la politique. Le Plan stratégique constitue le fondement du programme budgétaire de l'Organisation pour les années à venir.

## **MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

### **Orientation stratégique 1**

#### **Élargir le rayonnement mondial de la Conférence**

##### Nombre d'adhérents

- La Conférence compte aujourd'hui 64 États membres contre 62 à la fin avril 2002 :
  - Depuis le 1er avril 2003, deux États ont rejoint les membres de la Conférence : l'Islande et l'Ukraine.
  - Le Costa Rica (2002) et le Paraguay (2003) ont été admis, n'ont pas encore accepté le Statut mais devraient le faire dans un proche avenir.
  - L'admission de la Zambie a été soumise au vote.
- Le Bureau Permanent continue d'œuvrer à l'élargissement de la base d'adhérents de la Conférence de la Haye de manière réfléchie suivant les indications précisées au par. [405] du Plan stratégique.
- Suite à la demande de la Communauté européenne datée du 19 décembre 2002 souhaitant devenir membre de la Conférence de La Haye de droit international privé (voir L.c. A No 4(03) et L.c. ON No 4(03)) et aux consultations qui ont suivi, menées auprès des États membres et de la Communauté européenne durant l'année et une réunion d'un groupe consultatif informel tenu du 21 au 23 janvier 2004, le Secrétaire général présentera ses recommandations à la Commission sur les affaires générales et la politique de la Conférence d'avril 2004 au sujet de l'admission de la Communauté européenne.

##### Portée mondiale des Conventions de La Haye

- A ce jour, 118 États (contre 117 en avril 2003) du monde entier sont parties à une ou plusieurs Conventions de la Haye.

---

<sup>1</sup> Cf. *Plan stratégique de la Conférence de La Haye de droit international privé*, établi par le Bureau Permanent, avril 2002, par. [008].

- Des efforts sont faits pour s'assurer de la participation d'un grand nombre d'États non membres à la préparation d'un nouvel instrument universel sur le recouvrement international des aliments envers les enfants et d'autres membres de la famille (projet sur les aliments) et aussi pour s'assurer de la participation des États non-membres Parties à la Convention de 1993 en matière d'adoption internationale à la prochaine réunion de la Commission spéciale chargée d'examiner son fonctionnement pratique.

### Visibilité

- Au cours du printemps 2004, la Conférence inaugurera son nouveau site Internet. Ce site modernisé fonctionnera à partir d'une banque de données qui facilitera sa mise à jour et augmentera le niveau d'interaction avec ses utilisateurs. De plus, il sera équipé d'un moteur de recherche couvrant l'ensemble de la banque de données. Le présent site de la Conférence reçoit plus de 19,000 frappes par jour.
- Durant la dernière année, le Secrétaire général et des Membres du Bureau Permanent se sont rendus en visites officielles, ont donné des cours ou des séminaires dans les pays suivants : Allemagne, Bulgarie, Canada, Chine, Costa Rica, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Guatemala, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Malaisie, Malte, Monaco, Maroc, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Royaume-Uni, Tunisie et Vietnam.
- Durant les 12 derniers mois, le Bureau Permanent a accueilli des stagiaires et des fonctionnaires en détachement des pays suivants : Australie, Brésil, Canada, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Indonésie, Mexique, Monaco, Pays-Bas, Fédération de Russie et Suède.
- La Conférence de La Haye de droit international privé a fêté son 110ème anniversaire le 31 octobre 2003. Le Président hongrois Ferenc Mádl, ancien délégué auprès de la Conférence, a marqué l'occasion en prononçant un discours sur les "Étapes significatives du développement du droit international privé".
- Depuis septembre 2003, un drapeau de la Conférence reproduit le logo qui symbolise à la fois le rayonnement de plus en plus mondial de l'Organisation, ainsi que sa mission et sa méthode de travail : l'élaboration progressive, à partir de traditions juridiques diverses, de solutions universellement reconnues. La présence du logo sur le drapeau de la Conférence, le site Internet et dans l'ensemble de la correspondance et de la documentation officielles devrait contribuer à renforcer la visibilité de la Conférence.
- En juin 2003, un Membre du Bureau Permanent a enseigné à l'Académie de droit international de La Haye.

### Accueillir des réunions élargies

- Les discussions avec la Fondation Carnegie destinées à préparer l'extension et la modernisation du bâtiment de l'Académie – où la Conférence tient ses réunions élargies – se sont poursuivies cette année. Les travaux d'agrandissement du bâtiment sont censés débiter en novembre 2004.

### **Orientation stratégique 2**

#### **Sélectionner les projets entrepris par la Conférence et renforcer les prestations de services postérieurs aux Conventions**

La Conférence restera concentrée sur ses deux activités principales – élaboration et révision des Conventions, et prestations de services uniques postérieurs aux Conventions.

### Élaboration des Conventions

- La première Commission spéciale relative au projet sur les aliments s'est réunie du 5 au 16 mai 2003 afin de commencer les pourparlers.
- Un sous-groupe du Comité de rédaction relatif au projet sur les aliments s'est réuni du 27 au 30 octobre 2003 pour préparer un document de discussion.
- Le Comité de rédaction relatif au projet sur les aliments s'est réuni du 12 au 16 janvier 2004 pour préparer l'esquisse d'une Convention qui sera soumise à l'intention de la Deuxième Commission spéciale.
- La deuxième Commission spéciale relative au projet sur les aliments se réunira du 7 au 18 juin 2004.
- Aidé d'un groupe de travail informel, le Bureau Permanent a complété les travaux de préparation d'un texte sur la compétence et la reconnaissance et l'exécution des jugements en matière civile et commerciale (projet sur les jugements). Trois réunions ont été tenues (du 22 au 25 octobre 2002, du 6 au 9 janvier 2003 et du 25 au 28 mars 2003). Le texte du groupe informel a fait l'objet des travaux d'une Commission spéciale relative au projet sur les jugements qui s'est réunie du 1<sup>er</sup> au 9 décembre 2003.
- Une Commission spéciale relative au projet sur les jugements se réunira du 21 au 27 avril 2004 suivie d'une Conférence diplomatique qui se tiendrait, si possible, début 2005.

### Services postérieurs aux Conventions<sup>2</sup>

- La Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Apostille, Obtention des preuves et Notification s'est réunie du 28 octobre au 4 novembre 2003.
- Un nouveau tome des « *Actes et documents* », consacré à la *Convention de La Haye du 13 janvier 2000 sur la protection des adultes* est paru en septembre 2003.
- Une nouvelle édition du Recueil des Conventions de La Haye, comprenant la *Convention de 2000 sur la protection des adultes* et la *Convention sur la loi applicable à certains droits sur des titres détenus après d'un intermédiaire* a été diffusée en décembre 2003.
- En décembre 2003, les deux premières parties du Guide de bonnes pratiques relatif à la Convention de 1980 sur l'enlèvement international d'enfants ont été publiés sous forme de livres. La première partie traite des pratiques des autorités centrales et la deuxième des mesures de mise en oeuvre. Les chapitres concernant (1) les mesures préventives, (2) les droits de visite/d'entretenir contact et (3) l'exécution des demandes de retour sont en préparation.
- Le site Internet de la base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT) comprend maintenant 575 résumés en anglais (avril 2003 : 495) et en français (avril 2003 : 455).
- Le Bureau Permanent a terminé un projet pilote, auquel participaient 16 Autorités centrales au titre de la Convention de 1980, du système iChild (un système électronique de gestion de cas donné par WorldReach (Canada) lié aux cas d'enlèvement international d'enfants) en vue de faciliter le recueil des statistiques pour la base de données statistique sur l'enlèvement international d'enfants (INCASTAT). Un Rapport relatif aux essais du site iChild sera diffusé prochainement.
- Le Bureau Permanent a publié les Volumes V et VI de la Lettre des Juges sur la protection internationale de l'enfant et participe à l'organisation de séminaires judiciaires.

---

<sup>2</sup> Consulter le Doc. prélim. No 12 pour toute information complémentaire.

- Le Bureau Permanent poursuit ses travaux sur les communications directes internationales entre autorités judiciaires dans le cadre de la Convention de 1980.
- La Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Apostille, Obtention des preuves et Notification a reçu favorablement la version provisoire du nouveau Manuel pratique sur la Notification et a invité le Bureau Permanent à achever cette nouvelle édition en tenant compte des conclusions et recommandations adoptées par la Commission spéciale. Cette dernière a en outre recommandé la rédaction d'un nouveau manuel pratique sur l'Obtention des preuves. Enfin, la Commission spéciale a proposé la préparation d'un Manuel relatif à l'Apostille, sous réserve de financement adéquat.

#### Formation juridique

- Le Bureau Permanent continue son travail relatif à une proposition d'Institut international de formation à La Haye (voir Doc. pré. No 6 pour la Commission sur les affaires générales et la politique, mars 2003).
- Le Bureau Permanent a participé à l'organisation de séminaires et conférences judiciaires internationales sur la Protection internationale des enfants tenues à Noordwijk (gouvernements de l'Allemagne et des Etats-Unis), du 19 au 22 octobre 2003, et Malte (gouvernement de Malte), du 14 au 17 mars 2004, et de sessions de formation nationales tenue en Bulgarie, les 2 et 3 juin, les 13 et 14 octobre 2003 et les 17 et 19 mars 2004, dans ce dernier cas, en coopération avec la Deutsche Stiftung Für Internationale Rechtliche Zusammenarbeit (Allemagne).

Dans le cadre du renforcement de ses services postérieurs aux Conventions, la Conférence continuera à nouer des partenariats avec des États, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des instituts universitaires et de recherche, et à axer ses efforts sur les activités pour lesquelles elle apporte une valeur ajoutée.

#### Partenariats avec les États et les organisations gouvernementales et non gouvernementales

- Durant la dernière année (1<sup>er</sup> avril-31 mars 2004), les États suivants ont versé des dons ou contributions en réponse au Budget supplémentaire ou à d'autres demandes *ad hoc* (projet sur les aliments, projet jugements et Conférence judiciaire de Malte) : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, la Chine, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la Finlande, l'Irlande, le Luxembourg, Malte, le Monaco, les Pays-Bas, la Norvège (engagement), la Nouvelle-Zélande, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galles) et la République tchèque (voir L.c. A No 14(03), L.c. ON No 3(04) et Doc. pré. No 17).
- En avril 2003, la Conférence concluait un Protocole d'accord avec le International Centre for Missing & Exploited Children (ICMEC / NCMEC) dont l'objectif est de lever des fonds pour les deux organisations afin de financer des projets d'intérêts mutuels.
- En février 2004, la Conférence concluait un accord avec le Centre national d'information juridique de la République du Bélarus relatif à la création d'un centre de documentation chargé de la dissémination des documents et publications de la HCCH.
- Le Groupe des Trente (G30) a recommandé que "la Convention [Titres] de La Haye soit ratifiée aussi vite que possible par le plus grand nombre de nations possible" (Groupe des Trente (G30) *Global Clearing and Settlement - A Plan of Action*, janvier 2003 (Recommandation 15)).
- Des détachements de fonctionnaires ont été organisés avec l'Australie (16 mois – terminé en juillet 2003), Monaco (2 détachements de 6 mois – terminés en août 2003) et la Suède (avril-mai 2003).

- Une stagiaire était financée par l'École du Barreau du Québec et le Gouvernement fédéral canadien (6 mois –terminé en août 2003).

#### Partenariats avec des instituts universitaires et de recherche

- En 2003, l'Université de New York a envoyé deux étudiants en stage d'été.
- Plusieurs projets de recherche ont été engagés et / ou terminés au cours des 12 derniers mois avec, notamment, la *Cardiff Law School* (Royaume-Uni) et la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin à Lyon (France) et l'Académie de droit européen (Allemagne).

### **Orientation stratégique 3**

#### **Améliorer les méthodes de travail et réduire les coûts en assouplissant le processus de développement**

##### Nouvelles méthodes de travail

- Depuis octobre 2003, un système de rédaction informatique a été mis en place dans la salle de réunion du Bureau Permanent. Ce développement et les économies en découlant ont été possible uniquement par le biais des contributions volontaires des Etats membres.
- Un atelier a été tenu préalablement à la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Apostille, Obtention des preuves et Notification avec comme objectif d'examiner les avantages et les possibilités offerts par l'utilisation des technologies modernes dans les matières couvertes par les Conventions.
- Un atelier régional de discussion pour les Amériques a été tenu à Orlando, Floride, en août 2003 pour aider plusieurs Etats à se préparer pour le projet sur les aliments. Après la réunion, une liste électronique de discussion a été mise en place par le National Law Centre for Inter-American Free Trade pour encourager les échanges de vues parmi les participants.
- Un sous-groupe du Comité de rédaction et le Comité de rédaction relatif au projet sur les aliments se sont réunis après la première réunion de la Commission spéciale pour préparer une esquisse de Convention.
- Depuis octobre 2003, le Groupe de travail sur la loi applicable relatif au projet sur les aliments mène ses travaux par le biais d'une liste électronique de discussion.
- Deux groupes de travail informels relatifs au projet sur les aliments, l'un sur la coopération administrative et l'autre sur la compétence directe, mènent leurs travaux par le biais de courriels et d'appel conférence.

### **Orientation stratégique 4**

#### **Développer les communications et la coopération avec d'autres organisations internationales**

##### Développer les communications

- La Conférence modernise son site Internet – qui reçoit plus de 19,000 frappes par jour – afin d'en faciliter l'utilisation bilingue et de rendre toutes les informations accessibles via une base de données. Ce projet devrait être parachevé avant fin printemps 2004.
- La base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT) a plus de 1,744 utilisateurs enregistrés et reçoit plus de 1,000 frappes par jour.

Au cours des douze derniers mois, le Bureau Permanent a coopéré avec les organisations suivantes :

#### Organisations inter-gouvernementales

- Banque mondiale
- Commission internationale de l'état civil (CIEC)
- Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)
- Commission des Nations Unies pour les Droits de l'Enfant (UNCRC)
- *Commonwealth Secretariat*
- Conseil de l'Europe
- Fonds des Nations Unies pour les Enfants (UNICEF)
- *Inter-American Children's Institute (IIN)*
- Institut international pour l'Unification du Droit international (UNIDROIT)
- Organisation pour la Coopération Economique et le Développement (OCDE)
- Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA)
- Organisation mondiale du commerce (OMC)
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- Union européenne / Communauté européenne

#### Organisations internationales non gouvernementales

- Association de droit international (ILA)
- Association internationale du Barreau (IBA)
- Association internationale de Droit de la famille (ISFL)
- Association internationale de droit judiciaire (AIDJ)
- Association internationale des femmes juges (IAWJ)
- Association internationale des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille (AIMJF)
- Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI)
- Banque des règlements internationaux (BRI)
- Banque centrale européenne (BCE)
- Chambre de Commerce Internationale (CCI)
- *Conference of Central Securities Depositaries*
- Euradopt
- *European Network on Parental Child Abduction*
- *Financial Market Lawyers Group (FMLG)*
- *Inter-American Bar Association (IABA)*
- *International Academy of Matrimonial Lawyers*
- *International Centre for Missing and Exploited Children (ICMEC)*
- *International Securities Services Associations (ISSA)*
- *International Swaps and Derivatives Association (ISDA)*
- *Internet Law and Policy Forum (ILPF)*
- Ligue internationale du Droit de la concurrence
- *Nordic Adoption Council*
- Service social international (SSI)
- Union internationale des Huissiers de Justice et Officiers judiciaires (UIHJ)
- Union internationale du Notariat Latin (UINL)

## **Orientation stratégique 5**

### **Améliorer la gestion des informations internes**

- Au printemps 2003, le Bureau Permanent a chargé un consultant extérieur de réaliser une étude complète sur la gestion de l'information et des documents internes afin de développer la mémoire institutionnelle de la Conférence, d'améliorer le système de classement (classement électronique compris) et d'optimiser la gestion de la bibliothèque et l'emploi des applications informatiques prévues à cet effet (voir par. [437] du Plan stratégique). En novembre 2003, un Rapport a été produit. Sous réserve des ressources disponibles, un plan d'action sera mis en œuvre au cours des prochaines années et traitera de différentes questions suivant un ordre de priorité.
- Depuis septembre 2003, le Bureau Permanent a installé le système Windows Terminal Server 2003 sur l'un des deux serveurs donnés par le Canada en 2002. Cela permettra au Bureau Permanent d'utiliser son système informatique simultanément à partir de ses bureaux et du Palais de la Paix, lorsque des réunions sont tenues dans l'enceinte de ce dernier.
- Au cours de l'année à venir, le Bureau Permanent devra investir dans une nouvelle technologie informatique pour moderniser sa base de données destinée à la bibliothèque.
- D'ici deux ans, le Bureau Permanent sera amené à réaliser de nouveaux investissements pour remplacer et moderniser son système de gestion des documents électroniques.
- Le Bureau Permanent a embauché un préposé au classement à temps partiel pour résorber les goulots d'étranglement et, à terme, appliquer certaines des recommandations de l'étude précitée.

## **Orientation stratégique 6**

### **Rapprocher les ressources et les besoins en rendant le processus de décision plus transparent et mieux documenté et en augmentant la capacité de recherche de financements additionnels**

- La Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de la Conférence qui se réunira du 6 au 8 avril 2004, se verra présenter une note intitulée « Restructurer le Budget de la Conférence afin de stabiliser le financement des travaux de la Conférence de La Haye », les projets préliminaires de budget et de budget supplémentaire pour l'Exercice financier L (1er juillet 2004 – 30 juin 2005), voir les Documents préliminaires Nos 15A, 15B et 16 (cf. Plan stratégique, par. [427]).
- Pour la charge travail, les échéanciers, et implications budgétaires pour 2004-2005 concernant les projets relatifs aux conventions sur les enfants, les aliments, les adultes et la cohabitation, voir le Document préliminaire No 12.
- Les États membres ont été invités à verser des contributions volontaires au Budget supplémentaire en juillet 2003 (L.c. ON No 14(03)) et en février 2004 (L.c. A No 3(04)).
- Certains États membres ont été invités à verser des contributions volontaires au projet sur les aliments en 2003 et 2004.
- Les États membres ont été invités à verser des contributions volontaires au projet sur les jugements en décembre 2003 (L.c. A No 54(03)).
- Le Secrétaire général avec l'appui d'un consultant spécialisé (PRASA HEWITT) examine les différentes avenues afin de stabiliser la situation de la Conférence en matière de pensions.